



ETAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau organisation, réglementation et affaires juridiques.*

**DÉCISION N° 000-32465-2007/DEF/EMM/ORJ portant rattachement de l'école des marins météorologistes-océanographes.**

*Du 13 juin 2007*

NOR D E F B 0 7 5 1 2 6 7 S

---

*Références :*

Arrêté du 5 avril 2005 (JO n° 94 du 22 avril 2005, texte n° 19 ; BOC, 2005, p. 2746. ; BOEM 110.3.3.2, 113.7)

Instruction générale n° 10/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 7 juin 1995 (BOC, p. 3084. ; BOEM 113.8) modifiée

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 113.14.

*Référence de publication :* BOC N°17 du 19 juillet 2007, texte 25.

---

L'école des marins météorologistes-océanographes (ECOMETOC), implantée à Toulouse, est rattachée organiquement au directeur du personnel militaire de la marine (DPMM) à compter du 11 mai 2007. Son organisation et son fonctionnement feront l'objet d'une instruction sous timbre DPMM.

Le transfert de l'ECOMETOC du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) vers la DPMM ne modifie ni le plan d'armement, ni la situation des militaires affectés dans la formation.

L'ECOMETOC demeure rattachée, pour l'administration et la gestion du personnel militaire, au centre administratif de la marine à Paris (CAM PARIS), conformément aux dispositions de l'instruction générale citée en référence b).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,  
sous-chef d'état-major "soutien et finances",*

Bernard LENOIR.